



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
7 mai 2010  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2010**

21 juin-2 juillet 2010, Genève

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

## Fonds des Nations Unies pour la population

### Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie

Assistance du FNUAP proposée : 7,1 millions de dollars, dont 4,5 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 2,6 millions de dollars à financer au moyen de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : 5 ans (2011-2015)

Cycle d'assistance : Cinquième

Catégorie selon la décision 2007/42 : C

Assistance indicative proposée par grand secteur programmatique (en millions de dollars) :

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé et droits en matière de procréation	2,0	1,5	<b>3,5</b>
Population et développement	0,4	0,1	<b>0,5</b>
Égalité des sexes	1,6	1,0	<b>2,6</b>
Coordination du programme et assistance	0,5	-	<b>0,5</b>
<b>Total</b>	<b>4,5</b>	<b>2,6</b>	<b>7,1</b>



## I. Analyse de la situation

1. La Turquie est un pays à revenu intermédiaire. En 2008, le revenu national brut par habitant s'élevait à 13 770 dollars (sur la base de la parité du pouvoir d'achat), faisant de l'économie de la Turquie l'une des 20 plus importantes à l'échelle mondiale. Toutefois, la croissance du produit national brut est tombée à 6,1% en 2009 en raison de la crise financière mondiale.

2. L'adhésion à l'Union européenne demeure une priorité pour le Gouvernement turc. Cette priorité est reflétée dans le neuvième plan national de développement pour 2007-2013. Le processus de réforme visant à harmoniser les règles et règlements avec les principes de l'Union européenne se poursuit.

3. En 2007, la Turquie est passée d'un système de recensement à un système d'enregistrement des faits d'état civil fondés sur le lieu de résidence. En 2009, la population était estimée à plus de 72,5 millions d'habitants et le taux de croissance était de 1,4 %.

4. Les jeunes âgés entre 10 et 24 ans représentent 26,7 % de la population. Des enquêtes nationales révèlent que les besoins non satisfaits en matière d'information et de services liés à la santé de la procréation sont nombreux chez les jeunes. L'absence d'informations détaillées sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans les programmes scolaires est également un problème persistant.

5. En 2008, le taux de fécondité a chuté pour se situer à 2,15 enfants par femme. Bien que le taux global d'utilisation des contraceptifs soit de 73,1 %, les méthodes modernes ne sont utilisées que par 46 % des femmes mariées. Plus d'un cinquième des femmes disent avoir subi un avortement provoqué et plus d'un tiers de ces femmes indiquent en avoir subi plusieurs.

6. Les indicateurs de santé en matière de procréation se sont améliorés. On constate néanmoins des disparités entre les régions géographiques du pays, ainsi qu'entre les zones urbaines et rurales. En 2008, plus de 75 % de la population vivait en zone urbaine. La prestation des services sociaux de base aux zones rurales très peu peuplées pose un problème. Le taux de fécondité s'élève à 3,27 naissances par femme en Turquie orientale. Le taux d'utilisation de la contraception moderne s'établit entre 34 % et 53 %.

7. Des systèmes d'enregistrement et des audits de la mortalité maternelle plus efficaces ont permis de fournir des données fiables sur les décès maternels au cours des trois dernières années. Le rapport de mortalité maternelle pour 2009 est inférieur à 20 décès pour 100 000 naissances vivantes. Le plus difficile est d'assurer la viabilité à long terme des mécanismes de collecte des données.

8. Les services de santé en matière de procréation ne figuraient pas parmi les priorités de la réforme gouvernementale du secteur de la santé et du programme de transition. De plus, ces services ne sont pas bien définis dans les prestations que doivent fournir les médecins généralistes.

9. Le Gouvernement a pris des mesures au cours des cinq dernières années pour renforcer l'application de la législation en vigueur relative à la promotion de la condition de la femme et des droits de l'homme. La représentation des femmes à la Grande Assemblée nationale a doublé à la suite des dernières élections. Le

Gouvernement a créé une commission parlementaire sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes afin de promouvoir l'égalité des sexes. Il n'en reste pas moins que les femmes ne représentent que 9 % des parlementaires et moins de 1 % sont maires.

10. Malgré la mise en place d'un cadre législatif favorable et l'engagement du gouvernement au cours des cinq dernières années, plus de 39 % des femmes en Turquie ont été victimes de violence physique de la part d'un partenaire intime. Il faut accroître la participation des hommes et des jeunes à la lutte contre la violence sexiste.

11. Les plans d'action nationaux ne rendent pas suffisamment compte des questions émergentes en matière de population, telles que le vieillissement, les changements climatiques et l'environnement. L'absence d'analyse est évidente dans les efforts de planification à moyen et à long terme.

## **II. Coopération passée et enseignements tirés**

12. Le quatrième programme de pays de la Turquie pour 2006-2010 disposait d'un montant de 4,5 millions de dollars prélevé sur les ressources ordinaires du FNUAP. Le bureau de pays a recueilli en tout près 8 millions de dollars au titre d'autres ressources, ce qui a largement dépassé le montant de 1,5 million de dollars initialement prévu pour le programme.

13. L'Union européenne est devenue le plus important donateur aux activités du FNUAP au cours du quatrième programme de pays. Elle a accordé deux subventions directes destinées à la lutte contre la violence sexiste. Le FNUAP est devenu l'organisme chef de file dans l'appui aux programmes visant à prévenir la violence sexiste en Turquie.

14. Le quatrième programme de pays a porté essentiellement sur les activités d'appui du Gouvernement et des organisations non gouvernementales dans les domaines suivants : a) renforcement des capacités nationales pour l'utilisation de données institutionnalisées dans la formulation des stratégies nationales de développement; b) réduction des disparités entre les groupes de population dans l'accès aux services de santé en matière de procréation; c) amélioration du cadre de politique générale en faveur de l'égalité des sexes aux niveaux local et national; d) sensibilisation du public au problème de la violence à l'égard des femmes en travaillant en collaboration avec les médias et les décideurs; e) renforcement des mécanismes locaux et nationaux de protection des femmes.

15. Au cours du quatrième programme de pays, la composante santé et droits en matière de procréation a aidé les zones et les groupes qui n'étaient pas desservis par le programme national intégré de santé en matière de procréation. La composante a porté essentiellement sur les besoins en santé en matière de sexualité et de procréation des groupes mal desservis.

16. Le FNUAP a appuyé un programme de formation à grande échelle dans le domaine de la santé et des droits en matière de procréation à l'intention des forces armées turques. Le programme a dispensé une formation à plus de 2,5 millions de soldats sur une période de cinq ans. Le programme, en intégrant la formation dans des mécanismes existants des forces armées, a ainsi assuré sa viabilité.

17. Le FNUAP a collaboré avec des organismes des Nations Unies et des organisations nationales à l'intégration de la santé en matière de sexualité et de procréation dans des programmes en faveur de la jeunesse déjà en place. L'un des enseignements tirés mettait l'accent sur la nécessité de permettre aux partenaires nationaux de se familiariser avec les besoins des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative.

18. Parmi les stratégies couronnées de succès en faveur des populations défavorisées figurent des programmes d'éducation par les pairs à l'intention des professionnels du sexe afin de les sensibiliser et de les encourager à adopter un comportement sexuel plus sûr.

19. L'enquête nationale de 2007 sur la santé sexuelle et procréative des jeunes a fourni, pour la première fois, des données sur les connaissances, les attitudes et le comportement des jeunes turcs en matière de sexualité. Le FNUAP a appuyé une étude réalisée en 2008-2009 par l'Association démographique sur l'inceste, pavant ainsi la voie aux discussions sur la question.

20. Lors de l'exécution d'un programme de lutte contre la violence à l'égard des femmes, le FNUAP a appuyé la mise au point de programmes de formation spécialisée à l'intention des prestataires de services sociaux. Le FNUAP a contribué à la formation d'environ 45 000 agents de police, 40 000 prestataires de soins de santé et 400 juges et avocats de tribunaux de la famille.

21. Parmi les enseignements tirés, on a également retenu la nécessité de faire participer les hommes aux efforts de lutte contre la violence à l'égard des femmes. La majorité des prestataires de services sociaux sont des hommes et leurs préjugés peuvent entraver la bonne exécution des programmes.

### **III. Programme proposé**

22. L'équipe des directeurs régionaux a désigné la Turquie comme pays pilote pour un processus simplifié et harmonisé d'élaboration d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en faveur des pays à revenu intermédiaire. L'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires nationaux ont mis au point la Stratégie de coopération des Nations Unies pour le développement en l'alignant sur les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

23. Le programme de pays proposé est aligné sur les priorités de la Stratégie de coopération des Nations Unies pour le développement et le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013. L'action menée par la Turquie pour adhérer à l'Union européenne et les priorités de développement national ont guidé l'élaboration du programme proposé.

24. Le programme cherche à renforcer les capacités nationales à l'aide d'une méthode de programmation axée sur les droits de l'homme et les résultats. Il contribuera aux objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et aux objectifs du Millénaire pour le développement.

25. Le programme contribuera à deux des sept résultats de la Stratégie de coopération des Nations Unies pour le développement : a) accroître la prestation de services publics et communautaires efficaces, accessibles à tous et adaptés à la

demande pour permettre un accès plus équitable aux connaissances, à l'information et à des services de base de qualité (éducation, santé, nutrition, eau et assainissement et sécurité humaine); b) assurer la participation égale des femmes dans tous les domaines du secteur public, du secteur privé et de la société civile en renforçant les mécanismes institutionnels en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'amélioration de leur condition.

26. À partir de ces résultats de la Stratégie de coopération des Nations Unies pour le développement, le FNUAP exécutera trois composantes du programme : a) santé et droits en matière de procréation; b) égalité des sexes; c) population et développement.

*Composante santé et droits en matière de procréation*

27. Les trois produits de la composante santé et droits en matière de procréation contribueront au quatrième résultat de la Stratégie de coopération des Nations Unies pour le développement et aux résultats 2, 3 et 5 en matière de santé et droits de la procréation du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013 (DP/FPA/2007/17), respectivement. Les produits et les activités envisagées sont décrits ci-après.

28. *Produit 1 : L'accès aux services de santé maternelle et leur utilisation sont augmentés afin de réduire les disparités régionales en matière de mortalité et de morbidité maternelles.* Ce produit sera obtenu comme suit : a) en assurant une formation aux nouveaux médecins généralistes dans des provinces données; b) en élaborant des stratégies à l'intention des groupes de population mal desservis, notamment les travailleurs migrants et les personnes vivant dans des zones difficilement accessibles; c) en améliorant l'état de préparation des mécanismes d'intervention nationaux des services de santé d'urgence en matière de procréation; d) en renforçant les programmes communautaires de santé en matière de procréation.

29. *Produit 2 : Des services et des mécanismes améliorés sont en place pour réduire le nombre de grossesses à risque et d'avortements provoqués.* Ce produit sera obtenu comme suit : a) en augmentant le nombre de services de soins obstétricaux d'urgence; b) en sensibilisant davantage le public aux soins maternels, en particulier au moyen d'initiatives locales; c) en appuyant les programmes de planification familiale et de maternité sans risque dans des provinces données; d) en incitant les hommes à participer aux programmes de santé en matière de procréation.

30. *Produit 3 : Les groupes vulnérables, notamment les jeunes, les groupes marginalisés, les migrants et les Rom ont un meilleur accès à l'information et aux services liés à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation.* Ce produit sera obtenu comme suit : a) en mettant en place des services d'information à l'intention des groupes mal desservis; b) en encourageant l'intégration de programmes d'éducation sur la santé en matière de sexualité et de procréation dans les programmes scolaires; c) en appuyant des programmes d'éducation par les pairs et des activités de plaidoyer à l'intention des groupes mal desservis.

*Composante égalité des sexes*

31. Deux produits de la composante égalité des sexes contribueront à atteindre le quatrième résultat de la Stratégie de coopération des Nations Unies pour le développement et les résultats 4 et 3 du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013, respectivement.

32. *Produit 1 : La base des parties prenantes est élargie de manière à faire campagne en faveur de mesures et de mécanismes de protection plus efficaces pour lutter contre la violence sexiste.* Ce produit sera obtenu comme suit : a) en facilitant les échanges et les activités sur la protection des femmes contre la violence en impliquant des jeunes aux niveaux local et national; b) en améliorant la qualité et en augmentant le nombre de services de protection en faveur des femmes; c) en lançant des programmes destinés à faire participer les hommes aux efforts de lutte contre la violence sexiste.

33. *Produit 2 : Des mécanismes locaux sont établis en collaboration avec des partenaires publics, privés et non gouvernementaux pour permettre aux femmes d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux.* Ce produit sera obtenu comme suit : a) en aidant les institutions publiques locales et nationales à intégrer les principes de l'égalité des sexes dans les politiques, programmes et services; b) en apportant un appui aux activités visant à sensibiliser les fonctionnaires à la nécessité de lutter contre la violence sexiste; c) en encourageant les partenariats multisectoriels pour protéger les droits des femmes.

*Composante population et développement*

34. Le produit de cette composante contribuera au quatrième résultat de la Stratégie de coopération des Nations Unies pour le développement ainsi qu'au résultat 3 de la composante population et développement du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013.

35. *Produit 1 : Les données sur les questions émergentes en matière de population sont analysées et utilisées aux niveaux central et local.* Ce produit sera obtenu comme suit : a) en appuyant des travaux de recherche qualitatifs et quantitatifs sur l'urbanisation, le vieillissement et l'environnement; b) en engageant les décideurs à se concerter en vue de prendre des mesures à la lumière des éléments obtenus à partir des conclusions des travaux de recherche.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du Programme**

36. Le FNUAP et le Gouvernement exécuteront le programme de pays en ayant recours à la modalité d'exécution nationale. Ils collaboreront étroitement avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires du développement pour exécuter et coordonner le programme.

37. Le bureau de pays du FNUAP en Turquie continuera ses activités de collecte de fonds, en particulier dans les zones qui favorisent la promotion des droits de la femme et renforcent les services de santé en matière de procréation adaptés aux

jeunes. Le FNUAP appuiera l'élaboration et l'exécution des programmes financés par l'Union européenne en Turquie.

38. Le bureau de pays du FNUAP se compose d'un représentant, d'un représentant assistant et d'une équipe de cinq personnes composée de spécialistes des questions administratives et financières et de membres du personnel d'appui, conformément à la configuration approuvée du bureau de pays. Le FNUAP financera trois postes de chargé de programme national et deux postes de personnel d'appui pour renforcer l'exécution du programme. Le Bureau régional du FNUAP pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale fournira une assistance technique et une aide au programme.

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Turquie

**Priorité nationale 2 :** Réduction des disparités et renforcement de l'inclusion sociale et des services de base.

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, données de références et objectifs du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données de références et objectifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p><i>Résultat 4 de la Stratégie de coopération des Nations Unies pour le développement :</i></p> <p>Amélioration de la prestation de services publics et de services communautaires efficaces, accessibles à tous et adaptés à la demande pour permettre un accès plus équitable aux connaissances, à l'information et à des services de base de qualité (éducation, santé, nutrition, eau et assainissement et sécurité humaine)</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <p>Réduction des disparités entre les cinq provinces où les conditions sont les plus défavorables et les cinq provinces où les conditions sont les plus favorables, en mettant l'accent sur les indicateurs pour les objectifs du Millénaire pour le développement, objectif 1 (réduire l'extrême pauvreté et la faim), 2 (assurer l'éducation primaire pour tous), 4 (réduire la mortalité infantile), 5 (améliorer la santé maternelle) et 6 (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies)</p> <p>Données de référence : Le taux moyen d'emploi des cinq provinces où les conditions sont les plus défavorables est de 24,16 % tandis que le taux moyen d'emploi des cinq provinces où les conditions sont les plus favorables est de 59,64 %</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>L'accès aux services de santé maternelle et leur utilisation sont renforcés afin de réduire les disparités régionales en matière de mortalité et de morbidité maternelles</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <p>Différence entre les pourcentages les plus faibles et les pourcentages les plus élevés d'accouchements assistés par un médecin</p> <p>Données de référence : Une différence de 32 points existait entre les pourcentages plus faibles et les pourcentages plus élevés en 2008</p> <p>Objectif : Une différence de 16 points existait entre les pourcentages plus faibles et les pourcentages plus élevés</p> <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Des services et des mécanismes améliorés sont en place pour réduire le nombre de grossesses à risque et d'avortements provoqués</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <p>Pourcentage d'établissements sanitaires privés fournissant des conseils de planification familiale après un avortement dans des provinces données</p> <p>Données de référence : 0</p> <p>Objectif : 50 % des établissements sanitaires privées</p> <p><i>Produit 3 :</i></p> <p>L'accès à l'information et aux services liés à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation est amélioré pour les groupes de population les plus vulnérables, notamment les jeunes, les groupes marginalisés, les migrants et les Rom</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <p>Des services d'information dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation adaptés aux besoins de certains groupes de la population seront fournis d'ici à 2015</p> <p>Données de référence : Des services d'information sont offerts exclusivement aux professionnels du sexe, aux jeunes non scolarisés et</p>	<p>Dance4Live International;</p> <p>Eczacıbasi (programme du secteur privé destiné aux jeunes)</p> <p>Direction générale des services sociaux et de la protection de l'enfance;</p> <p>Ministère de la santé; Direction générale de la santé mère-enfant et de la planification familiale</p> <p>Présidence du culte;</p> <p>Forces armées turques;</p> <p>Association turque de planification familiale</p> <p>Y-PEER International</p>	<p>3,5 millions de dollars</p> <p>(2 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et 1,5 million de dollars au titre d'autres ressources)</p>



Composante du programme	Résultats, indicateurs, données de références et objectifs du programme de pays	Produits, indicateurs, données de références et objectifs du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
		<p>aux personnes atteintes du VIH</p> <p>Objectif : Des services d'information sont en place pour les travailleurs migrants saisonniers, les Rom, etc.</p>		
Égalité des sexes	<p><i>Résultat 5 de la Stratégie de coopération des Nations Unies pour le développement :</i></p> <p>La participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, est assurée dans tous les domaines du secteur public, du secteur privé et de la société civile grâce au renforcement des mécanismes institutionnels en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'amélioration de leur condition</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de la participation de la main-d'œuvre féminine, y compris les possibilités d'emploi chez les jeunes femmes</li> </ul> <p>Données de référence : 2009 : 27,4 % de la main-d'œuvre est féminine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de femmes dans des postes de haut niveau dans les secteurs public et privé</li> </ul> <p>Données de référence : 2009 : 8 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant des fonds alloués aux mécanismes institutionnels pour améliorer la condition de la femme aux niveaux local et national</li> </ul> <p>Données de référence : 2009: 3 135 000 dollars</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>La base des parties prenantes est élargie de manière à faire campagne en faveur de mesures et de mécanismes de protection plus efficaces pour lutter contre la violence sexiste</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <p>Pourcentage de parties responsables identifiées dans le plan d'action national qui font rapport trimestriellement sur leurs activités de prévention de la violence sexiste</p> <p>Données de référence : 75 % (12 des 16 institutions en 2009)</p> <p>Objectif : 100 %</p> <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Des mécanismes locaux sont établis en collaboration avec des partenaires publics, privés et non gouvernementaux pour permettre aux femmes d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de provinces ayant un mécanisme de suivi et/ou de planification participative pour la promotion des droits des femmes et l'élimination de la violence sexiste</li> </ul> <p>Données de référence : 16 % (13 des 81 provinces)</p> <p>Objectif : 25 % (20 des 81 provinces)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ONG de jeunes, d'organismes publics et de sociétés du secteur privé axés sur les jeunes dont des ressources de programmes ou de projets sont consacrées à la promotion des droits des femmes et à l'élimination de la violence sexiste</li> </ul> <p>Données de référence : 10 (deux institutions publiques, deux ONG et six sociétés du secteur privé); objectif : 20</p>	<p>Direction générale de la condition de la femme</p> <p>Ministères de la Justice et des affaires internes; administrations locales;</p> <p>Commission parlementaire sur l'égalité des chances des femmes et des hommes;</p> <p>Commission parlementaire sur la santé, la famille, le travail et les affaires sociales;</p> <p>Présidence du culte; forces de sécurité;</p> <p>Office national de planification</p> <p>TurkStat (Institut national de statistiques);</p> <p>ONG de femmes et de jeunes</p>	<p>2,6 millions de dollars (1,6million au titre des ressources ordinaires et 1million de dollars au titre d'autres ressources)</p>
Population et développement	<p><i>Résultat 4 de la Stratégie de coopération des Nations Unies pour le développement :</i></p> <p>Meilleure prestation de services publics et de services communautaires efficaces,</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Les données sur les questions émergentes en matière de population sont analysées et utilisées aux niveaux central et local</p> <p><i>Indicateur de produit :</i></p> <p>Nombre de plans d'action chiffrés et actualisés des organismes de</p>	<p>Association démographique; organismes régionaux pour le développement; Office national de</p>	<p>0,5 million de dollars (0,4 million de dollars au titre des ressources ordinaires et</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, données de références et objectifs du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données de références et objectifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	accessibles à tous et adaptés à la demande permettant d'assurer un accès plus équitable aux connaissances, à l'information et à des services de base de qualité (éducation, santé, nutrition, eau et assainissement et sécurité humaine) (pour les indicateurs, voir plus haut, résultat 4 sous la composante du programme santé et droits en matière de procréation)	développement nationaux et régionaux sur les questions émergentes en matière de population Données de référence : Deux (environnement 1997, vieillissement 2006) <i>Objectif :</i> Quatre (vieillissement, migration, environnement et changements climatiques)	planification; Turkstat	0,1 million de dollars au titre d'autres ressources)  Total pour la coordination et l'assistance : 0,5 million de dollars au titre des ressources ordinaires